



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services bancaires

Question écrite n° 84734

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur certains frais bancaires. Si l'ouverture et la fermeture d'un livret A sont gratuites, les banques facturent des frais de règlement de succession, prévus dans les conditions tarifaires desdites banques. Certaines banques prélèvent ainsi des frais exorbitants, notamment pour les épargnants les plus modestes. Il lui demande s'il compte encadrer ces tarifs parfois excessifs en obligeant les banques à ne prendre en compte que le coût réel de traitement administratif des dossiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84734

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5339

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)